

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO : 500-11-049838-150

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)

DATE : 13 SEPTEMBRE 2016

PRÉSENT : L'HONORABLE DAVID COLLIER, J.C.S.

DANS L'AFFAIRE DE LA *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, L.R.C. (1985), ch. C-36, telle qu'amendée:

9323-7055 QUÉBEC INC.

(anciennement connue sous le nom d'Aquadis International inc.)

Débitrice

-et-

RAYMOND CHABOT INC. (Jean Gagnon, CPA, CA,  
CIRP, personne désignée)

Demandeur / Contrôleur

---

## ORDONNANCE

---

- [1] **LA COUR**, saisie d'une Demande amendée pour une troisième prorogation de la période de suspension des procédures et directives relatives aux réclamations tardives (la « **Demande** »);
- [2] **VU** les faits allégués dans la Demande, la déclaration sous serment et la pièce à son soutien;
- [3] **VU** l'absence de contestation des parties;

**POUR CES MOTIFS, LA COUR :**

- [4] **ACCORDE** la Demande;
- [5] **DÉCLARE** que les avis de présentation de la Demande sont appropriés et suffisants, nonobstant le paragraphe 44 de l'ordonnance initiale prononcée le 9 décembre 2015 (l'« **Ordonnance initiale** »);

- [6] **PROROGÉ** la Période de suspension (telle que définie à l'Ordonnance initiale) et l'application de l'Ordonnance initiale jusqu'au 14 novembre 2016;
- [7] **DÉCLARE** que les termes qui ne sont pas autrement définis dans la présente ont la signification qui leur est donnée par l'Ordonnance relative au traitement des réclamations prononcée par le tribunal le 6 janvier 2016;
- [8] **ORDONNE** que la Date limite de dépôt des Réclamations, des Réclamations contre les Administrateurs et les Dirigeants et des Réclamation contre les Autres parties visées applicable aux réclamations suivantes (les « **Réclamations tardives** ») soit réputée être la date de leur réception par le Contrôleur :
- (a) la réclamation d'Innovassur Assurances générales inc. d'un montant de 119 659,72 \$ reçue par le Contrôleur le 7 avril 2016;
  - (b) la réclamation de Desjardins Assurances générales inc. (State Farm) d'un montant de 457 780,03 \$ reçue par le Contrôleur le 31 mai 2016;
  - (c) la réclamation de SSQ Assurances générales inc. d'un montant de 148 671,61 \$ reçue par le Contrôleur le 13 juin 2016;
  - (d) la réclamation de Claire Jane Nixon and Estate of Robert Nixon; Westland Insurance Ltd. d'un montant de 125 949,98 \$ reçue par le Contrôleur le 5 juillet 2016;
  - (e) la réclamation de L'unique assurances générales d'un montant de 51 420,27 \$ reçue par le Contrôleur le 12 septembre 2016; et
  - (f) la réclamation déposée par La Capitale assurances générales inc. d'un montant de 257 574,31 \$ reçue par le Contrôleur le 12 septembre 2016.
- [9] **AUTORISE** le Contrôleur à procéder à l'examen des preuves de réclamation relatives aux Réclamations tardives en application de l'ordonnance relative au traitement des réclamations prononcée par le tribunal le 6 janvier 2016;
- [10] **ORDONNE** l'exécution provisoire de cette ordonnance nonobstant appel, sans nécessité de fournir un cautionnement;
- [11] **LE TOUT** sans frais de justice, sauf en cas de contestation.



---

DAVID R. COLLIER, J.C.S.